



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM**

AVIS PUBLIC

**Résumé des modifications au règlement n° 403-2025
fixant les tarifs applicables aux officiers et employés municipaux
pour leur déplacement**

Prenez avis qu'à la séance du Conseil municipal qui se tiendra le 4 février 2025 à 19 h 30 au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham, le conseil municipal statuera sur les modifications amendant le règlement n° 403-2025.

La nature et l'effet de ce règlement est de modifier l'indemnisation pour l'utilisation d'un véhicule personnel (article 4 a)) portant à 0,55 \$ le kilomètre parcouru.

Le présent avis public est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20e jour du mois de janvier 2025.

Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière